



RENSEIGNEMENTS FINANCIERS – TRAVAILLEUR AUTONOME SUBVENTION POUR FRAIS DE GARDE D'ENFANTS

Prénom _____ Nom de famille _____

Nom et adresse de l'entreprise _____

Information sur le revenu pour la période allant (au moins trois mois) du _____ au _____

REVENU	
Ventes (ventes brutes moins les coûts d'approvisionnement)	\$
Contrats	\$
Services	\$
Autre revenu provenant d'un travail autonome (préciser)	\$

DÉPENSES			
Frais de publicité	\$	Retraits par le propriétaire ¹	\$
Frais comptables ou juridiques	\$	Dividendes versés	\$
Frais de livraison, de messagerie ou de port	\$	Rémunération brutes – employés (autre que demandeur)	\$
Assurance commerciale	\$	Rémunération – conjoint (le cas échéant)	\$
Entretien et réparations	\$	Retenues sur la rémunération de la main-d'œuvre (CSST, AE, RPC)	\$
Électricité	\$	Part de l'employeur (CSST, AE, RPC)	\$
Chauffage/combustible/eau/égouts (services publics)	\$	Matériel et autres fournitures	\$
Téléphone	\$	Assurance	\$
Frais de bureau	\$	Carburant	\$
Impôt foncier	\$	Réparation de véhicules	\$
Taxe professionnelle	\$	Frais d'immatriculation des véhicules	\$
Permis d'exploitation	\$	Autres dépenses (préciser)	\$
Loyer de l'entreprise (indiquer le nom du locateur)	\$		

CALCUL DU REVENU NET	
Revenu total	\$
Dépenses totales	-
REVENU NET Revenu total moins dépenses totales	= \$

Les renseignements fournis dans les présentes sont recueillis en vertu des dispositions de la *Loi sur la garde des enfants* aux fins de déterminer l'admissibilité aux programmes offerts par les Services de garderie. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec les Services de garderie, par téléphone, au 667-3492 ou (sans frais) au 1-800-661-0408, ou par courrier, à l'adresse C.P. 2703 (H-12), Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6.

J'ATTESTE que les renseignements ci-dessus sont exacts et qu'ils représentent avec justesse mes revenus et mes dépenses en tant que travailleur autonome.

Signature du demandeur _____

Date (AAAA/MM/JJ) _____

*Signature du comptable _____

Date (AAAA/MM/JJ) _____

*Seulement si le revenu brut excède 75 000 \$ pour l'année.